

DÉPARTEMENT  
DE  
L'ARDÈCHE



ARRONDISSEMENT  
DE  
TOURNON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS  
DU MAIRE**

Arrêté n°AM-2023-339

**OBJET : DESIGNATION DE MADAME LOUISA GRENOT EN TANT QUE  
CONSEILLERE MUNICIPALE REFERENTE A L'ATTRACTIVITE  
COMMERCIALE**

Le Maire de la Ville d'Annonay,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-17 et plus particulièrement L2122-18,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2020.93 en date du 03 juillet 2020 portant élection de Monsieur Simon PLENET en qualité de Maire de la commune d'Annonay,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2022-155 du 30 juin 2022 portant démission de Monsieur Aurélien HERRERO et installation de Madame Louisa GRENOT en qualité de conseillère municipale,

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner des conseillers municipaux comme référents de thématiques essentielles sur ce mandat,

**CONSIDERANT** l'intérêt de ces élus référents pour le bon suivi politique du travail des services municipaux,

**ARRETE**

**Article 1 -**

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, Madame Louisa GRENOT est nommée conseillère municipale référente à l'Attractivité commerciale.

**Article 2 -**

La présente désignation n'emporte pas de délégation de fonction ni de signature.

**Article 3 -**

La présente désignation n'ouvre pas droit à indemnité.

**Article 4 -**

L'arrêté N° AM-2022-781 du 27 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature à Madame Louisa GRENOT conseillère municipale déléguée à l'attractivité commerciale est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

**Article 5 -**

Le présent arrêté sera exécutoire dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Spécimen de signature du déléguétaire :



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le

Le Maire

Simon PLENET



Transmis en sous Préfecture le : 27/04/23 Notifié le : 27/04/23  
ID de télétransmission : 001 - 210700  
100 - 20230101-41346 NR-1-1

Publié le : 27/04/23

SP